



Pré-Rapport de synthèse

**Rencontre Nationale Etat/Secteur privé 2019
Bobo-Dioulasso, les 14 et 15 octobre 2019**

15/10/2019



Exceller dans la synergie



Les 14 et 15 octobre 2019, se sont tenus, à la Maison de la Culture de Bobo-Dioulasso, les travaux de la deuxième édition de la Rencontre Nationale Etat /Secteur privé du Cadre de concertation et d'Orientation pour le Dialogue Etat/Secteur Privé (CODESP). Placée sous la présidence de Son Excellence Monsieur Joseph Christophe Marie DABIRE, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, cette rencontre s'est tenue autour du thème central : « Stratégies d'intégration des entreprises burkinabè dans les chaînes de valeurs nationales, régionales et internationales ».

La cérémonie d'ouverture a enregistré la présence des membres du Gouvernement, des présidents d'institutions, des Gouverneurs de région, des autorités politiques, administratives, militaires et paramilitaires, religieuses et coutumières de la Région des Hauts-Bassins, des partenaires techniques et financiers, des opérateurs économiques, des représentants des missions diplomatiques et de la société civile. Elle a été ponctuée par trois allocutions, à savoir le mot de bienvenue du Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins, suivi de l'intervention du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) et du discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre.

Dans son allocution de bienvenue, Monsieur Antoine ATTIOU, Gouverneur de la Région des Hauts-Bassins, a souhaité la bienvenue à SEM le Premier Ministre et à sa suite ainsi qu'à tous les invités à la Rencontre Nationale Etat/Secteur Privé. Il a remercié le Gouvernement pour l'institutionnalisation des rencontres régionales qui sont un cadre d'échanges entre les autorités locales et le secteur privé.

Intervenant à sa suite, Monsieur Lassiné DIAWARA, Président de la Délégation Consulaire Régionale des Haut-Bassins a traduit la reconnaissance du monde des affaires au Gouvernement pour les récentes mesures prises et relatives à la labellisation, à la certification et à la normalisation des produits locaux. Il a appelé le Gouvernement à prendre des mesures concrètes pour permettre aux entreprises burkinabè de tirer un meilleur profit de l'Accord sur la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) qui constitue une opportunité pour l'intégration des entreprises burkinabè dans les chaînes de valeur régionales et internationales.

Dans son discours d'ouverture, le Chef du Gouvernement a traduit d'abord sa reconnaissance à l'ensemble des parties prenantes pour la forte mobilisation autour du CODESP. Il a ensuite précisé que la Rencontre Nationale Etat/Secteur Privé est l'aboutissement d'un processus de concertation aux niveaux régional et sectoriel. Enfin, il a invité les PME burkinabè à travailler à s'intégrer dans les chaînes de valeur, afin de mieux tirer profit du commerce mondial.

Pour introduire les travaux, Monsieur Boubacar TRAORE, Secrétaire Général du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA), a présenté le rapport sur l'état de mise en œuvre des recommandations et des engagements pris en 2018 : vingt et une (21) actions ont été mises en œuvre, soit un taux d'exécution de 33,33%, trente et une (31) sont en cours de réalisation et le secrétariat est en attente de la transmission par les départements ministériels de l'état de mise en œuvre de onze (11) recommandations. Il a noté que les différents départements ministériels ont fourni des efforts, malgré les difficultés liées au délai court et le manque de moyens financiers pour la conduite de ces activités.

A l'issue de la communication sur l'état de mise en œuvre des recommandations de la première édition de la Rencontre Nationale Etat/Secteur Privé, Monsieur Harouna KABORE, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, a présenté les mesures de promotion du secteur privé. Il a mis l'accent sur les actions transversales, les activités en matière de promotion des investissements, les réformes en matière de renforcement de l'infrastructure qualité et de promotion de la propriété industrielle, d'assainissement de la concurrence et de promotion des PME. Il a, par ailleurs, insisté sur la nécessité d'une synergie d'actions entre les départements ministériels.

Abordant le thème central du CODESP intitulé « Stratégies d'intégration des entreprises burkinabè dans les chaînes de valeur nationales, régionales et internationales », le cabinet Yons Associates a mis en exergue les contraintes et les difficultés qui entravent l'intégration des entreprises dans les chaînes de valeur au Burkina Faso. Des expériences réussies, du Nigéria, de la Côte d'Ivoire, de l'Egypte, de l'Ethiopie et de la Birmanie ont été présentées. S'appuyant sur les résultats de l'analyse, le cabinet a proposé des lignes directrices d'un plan d'actions.

A la suite de cette présentation, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, par la voix de Monsieur Idrissa NASSA, Conseiller spécial du Président de la CCI-BF, a indiqué que l'approche chaînes de valeur est un véritable levier pour la transformation structurelle de notre tissu économique. Il a émis le souhait que les réflexions se poursuivent pour une nouvelle dynamique de compétitivité nationale et internationale de notre économie. Il a rassuré le Gouvernement que le secteur privé travaillera à implémenter cette approche.

La communication sur le sous thème « Alliances stratégiques comme outil d'intégration dans les chaînes de valeur » a été animée par le Docteur Bernard NZOGOUÉ du cabinet Yons Associates. Il a présenté les différentes facettes des alliances stratégiques et proposé une catégorisation des filières en distinguant les étalons régionaux et nationaux. Il a proposé des alliances ou des partenariats à établir en fonction des marchés. Il a terminé sa présentation en identifiant les facteurs clés de succès de la mise en place des alliances stratégiques au Burkina Faso.

La communication sur le sous thème « Qualité des produits burkinabè : état des lieux, défis, enjeux et perspectives », assurée par Monsieur Amidou YONABA du cabinet Yons Associates, a énuméré les principes directeurs à prendre en compte pour faciliter l'intégration des entreprises dans les chaînes de valeur nationales, régionales et internationales.

A la suite de cette communication, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a donné la parole au monde des affaires. Les participants ont soulevé des préoccupations et formulé des recommandations pour une meilleure intégration des entreprises dans les chaînes de valeur nationale, régionale et internationale.

Au terme des échanges, les préoccupations principales ci-après ont été formulées :

1. la pression fiscale sur les entreprises ;
2. les pratiques anti-concurrentielles ;
3. les lourdeurs administratives et les préoccupations relatives aux marchés publics ;
4. les insuffisances d'accompagnement des entreprises en difficulté ;
5. l'absence de mesures structurelles de promotion des produits locaux ;
6. la question de l'employabilité des jeunes.

Abordant des pistes de solutions aux préoccupations et difficultés évoquées, on peut citer entre autres :

- l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises ;
- l'implication des professionnels de la sécurité pour siéger dans les commissions techniques des appels d'offres sur les marchés de sécurité ;
- la prise en compte de l'expertise nationale dans la formulation des politiques de développement et leur mise en œuvre ;
- l'implication des sociétés privées de sécurité dans la chaîne opérationnelle des Forces de Sécurité Intérieure ;
- l'organisation des états généraux de la sécurité privée et la révision à la hausse du coût de prestation des agents de sécurité privée ;
- la relance des vols charters et cargos à destination de Bobo-Dioulasso ainsi que l'équipement de l'aéroport en infrastructures adéquates ;
- l'intensification de la lutte contre la fraude impliquant le secteur privé ;
- la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur ;
- l'indemnisation des entreprises victimes des pillages en 2014 ;
- la suppression de la subvention sur le gaz ou son retrait des factures payables par les marketeurs ;
- l'assainissement du marché du sucre au Burkina Faso ;
- l'arrêt des tracasseries douanières à l'intérieur du pays ;
- la réalisation d'une étude sur la révision de la taxation des importateurs et vendeurs d'intrants agricoles ;
- l'application effective des textes sur la réglementation du commerce et la concurrence déloyale ;
- la protection des chantiers de construction d'infrastructures dans les zones d'insécurité.

A l'issue des interventions des opérateurs économiques et des représentants des groupements et associations professionnels, la CCI-BF et le Gouvernement ont apporté des réponses aux préoccupations et questions soulevées.

Sur la question de l'historique institutionnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso qui serait une institution coloniale, le Président de la DCR des Hauts-Bassins, a fait un bref rappel de la création de l'institution qui

remonte à juin 1948. En 1973, de nouveaux statuts ont été adoptés sous la dénomination « Chambre de Commerce, d’Agriculture et d’Industrie » de la Haute-Volta avec son siège établi à Bobo-Dioulasso. Elle a connu plusieurs réformes jusqu’au décret de 2015 portant Statuts de la CCI-BF et son modificatif de 2016 qui régit actuellement son fonctionnement.

Sur la question du port sec de Bobo-Dioulasso, il a indiqué que les travaux d’extension dont le lancement interviendra ce 15 octobre 2019, visent à augmenter les capacités d’accueil et de transit des marchandises sous douane, augmenter davantage les recettes douanières de l’Etat et améliorer dans une moindre mesure les ressources de la CCI-BF. Il en a profité pour rappeler la demande d’exonérations des TVA sur les investissements liés à l’aménagement du port sec, au regard des effets positifs de cette infrastructure en termes d’amélioration des recettes de l’Etat et d’effets connexes.

Répondant aux préoccupations des intervenants, le Gouvernement a fourni les réponses suivantes :

S’agissant de la préoccupation relative à la détaxation de la graine de coton, sur instruction de SEM le Premier ministre, le dossier technique des groupements professionnels des huiliers a été transmis au MINEFID pour traitement.

Concernant la préoccupation des marketeurs relative aux avantages accordés à la SODIGAZ, le Gouvernement a rappelé qu’une décision a été rendue par la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation (CNCC) pour une prise en compte des autres marketeurs. En attendant la prise de textes sur la question, les marketeurs bénéficient dans la pratique, dans leur grande majorité, des mêmes avantages accordés à la SODIGAZ.

Sur la question de l’accompagnement des personnes vivants avec un handicap dans le secteur de l’artisanat, le Gouvernement a rassuré les participants que la stratégie d’intervention dans le secteur de l’artisanat est inclusive (jeunes, femmes, personnes vivant avec un handicap). Leur prise en compte dans la mise en œuvre des projets et programmes financés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) est l’une des conditions essentielles pour le financement desdits projets.

A titre illustratif, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Artisanat au Burkina Faso, des personnes vivant avec un handicap ont bénéficié de formations, d'appui pour leur participation aux foires et salons et de dotations en équipements de production.

Pour une meilleure prise en compte des artisans et plus particulièrement ceux vivant avec un handicap, le Gouvernement a invité les acteurs à s'enregistrer dans la base de données de la CMA-BF.

En ce qui concerne la signature de protocoles d'accord entre la SN-SOSUCO et les distributeurs et importateurs de sucre, le Gouvernement a rassuré les acteurs qu'il poursuivra la signature des protocoles entre les différents acteurs pour une meilleure régulation des opérations d'importation de sucre au Burkina Faso. Toutefois, ce protocole sera désormais signé uniquement avec les acteurs qui auront respecté leurs engagements au cours des dernières années.

Pour ce qui est de la vente de sucre par la SN-SOSUCO dans ses boutiques témoins, le Gouvernement a déjà notifié à la SN-SOSUCO l'arrêt de ces ventes. Toutefois, les acteurs sont invités au respect de leurs engagements vis-à-vis de la SN-SOSUCO. Aussi a-t-il invité la SN-SOSUCO à investir davantage pour la modernisation de son outil de production et la diversification de ses produits.

S'agissant de la délivrance de l'Autorisation Spéciale d'Importation (ASI) aux seuls importateurs de sucre ayant effectivement respecté leur engagement d'achat et d'enlèvement de sucre auprès de la SN-SOSUCO, le Gouvernement a rassuré les acteurs que les ASI seront uniquement délivrées sur la base des achats effectifs auprès de la SN-SOSUCO.

Relativement à la suggestion d'instituer des rencontres entre différents types d'acteurs du secteur privé et leur ministère de tutelle, le Gouvernement a indiqué que le format actuel du COODESP prend en compte cette suggestion à travers la tenue des rencontres sectorielles. Elles sont organisées par groupe sectoriel avec la participation effective des ministres concernés sur les préoccupations du secteur privé, ce qui n'exclut pas le fait que chaque ministère puisse recevoir les acteurs privés de son secteur sur des préoccupations spécifiques.

Sur la question de la lutte contre la fraude, le Gouvernement a engagé des réformes à travers la Brigade Mobile de Contrôle et de la Répression de la Fraude (BMCRF) en vue d'intensifier la lutte contre la fraude et la contrefaçon.

S'agissant des statistiques sur le sésame et l'anacarde, le Gouvernement a indiqué que la production de sésame en 2018 était estimée à 253 000 tonnes. Quant à l'anacarde, elle est estimée à environ 104 000 tonnes et 83 000 tonnes respectivement en 2018 et 2019.

Pour les prélèvements sur les exportations d'anacarde, ils s'établissent à 3 643 599 040 FCFA et 2 070 297 075 FCFA respectivement en 2018 et 2019.

Par ailleurs, il a indiqué que dans le cadre de l'accompagnement des autres filières, une loi sur le prélèvement est en cours de d'élaboration.

Relativement à la question de l'application du décret relatif au commerce de distribution, le Gouvernement a rappelé que des actions d'information et de sensibilisation ont été menées sur toute l'étendue du territoire national.

En ce qui concerne le contrôle de la qualité des produits, le Gouvernement a porté à la connaissance des participants, un projet de construction d'un laboratoire moderne est cours de formulation. Il permettra la réduction des délais de délivrance du certificat national de conformité.

Concernant la question des zones industrielles, le Gouvernement a indiqué que les douze régions, en dehors de Ouagadougou, sont dotées d'outils de planification que sont les Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain des Territoires (SDAUT) qui prennent en compte la question des zones industrielles. Ces zones doivent être matérialisées pour éviter le développement d'habitats spontanés. Aussi, il a informé que la Banque mondiale va accompagner le processus de zonification.

En outre, le Gouvernement a relevé les difficultés liées à la gestion des zones industrielles notamment les questions d'aménagement et la pleine propriété à savoir l'octroi de titre foncier. Il a terminé en indiquant que le système de bail emphytéotique sera adopté en vue d'une meilleure gestion des zones industrielles.

Quant à la question de l'occupation anarchique des terres par les promoteurs immobiliers, le Gouvernement a rappelé que 90% des promoteurs immobiliers n'ont

pas les autorisations requises pour l'exercice de leur activité. A ce titre, il a indiqué que des contrôles ont été effectués pour assainir le secteur. Il a terminé en précisant que l'Etat prendra ses responsabilités face à cette situation.

Concernant la modernisation de l'aéroport de Bobo-Dioulasso, le Gouvernement a souligné qu'une stratégie de développement de l'aviation civile existe et que le code de l'aviation civile a été modifié afin de mettre à niveau les aéroports internationaux de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. La réalisation de l'aéroport internationale de Donsin est en cours et la réhabilitation de celui de Bobo-Dioulasso interviendra incessamment.

Relativement à Air Burkina, le Gouvernement a précisé qu'un plan de relance de la compagnie a été adopté et la flotte sera réadaptée. A cet effet, un allié stratégique a été trouvé pour agrandir la compagnie et un protocole sera signé avec ce dernier. Celui-ci compte faire de l'aéroport de Bobo-Dioulasso un hub sous régional où tous les vols devront y transiter.

S'agissant du parc et des têtes de taxi, le Gouvernement a indiqué que le Programme d'Appui à la Modernisation du Secteur des Transports (PAMOSET) qui sera mis en œuvre en collaboration avec la Banque Mondiale, prévoit un fonds pour créer un vrai réseau de transport par taxi à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. De concert avec les maires, un cahier de charges sera mis en place et prendra en compte tous les aspects pour moderniser le secteur.

Pour ce qui est de l'annulation des crédits alloués à la réalisation d'infrastructures, le Gouvernement a indiqué que ces annulations sont consécutives aux régulations budgétaires du fait de l'effort supplémentaire pour la prise en charge des questions sécuritaires.

S'agissant de la sécurisation des investissements, le Gouvernement a indiqué qu'il travaille à mettre en place, en collaboration avec les FDS, un programme de sécurisation des entreprises, de leurs investissements et des sites de travaux.

Concernant l'exonération fiscale souhaitée par certains acteurs, le Gouvernement a rappelé que le Burkina Faso évolue dans un espace communautaire qui a des règles auxquelles les Etats membres doivent se soumettre. Cependant, certaines

exonérations sont prévues dans le code général des impôts, le code des investissements agro-sylvo-pastoral et le code des investissements. Aussi, une étude est en cours pour prendre en compte les préoccupations spécifiques énoncées.

Pour ce qui est de la déductibilité des frais d'enregistrement qui sont de 3% du coût du marché, il a été précisé que ces frais sont imputés comme charges et sont donc déductibles.

S'agissant des lourdeurs des procédures administratives, des réflexions sont en cours en vue de leur dématérialisation totale.

Enfin, concernant les tracasseries douanières, les opérateurs économiques ont été invités à se munir des documents requis pour faire la preuve de l'origine de leurs marchandises ; toute chose qui permettra de lutter efficacement contre la fraude.

Les travaux se sont déroulés dans une ambiance fraternelle et conviviale et ont permis aux participants d'avoir une lecture commune et partagée des stratégies à mettre en œuvre pour une intégration des entreprises burkinabè dans les chaînes de valeur nationales, régionales et internationales.

Fait à Bobo-Dioulasso, le 15 octobre 2019